

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE - SERVICE AMENAGEMENT URBAIN								
ANNEE 2022								
Nature	Mode de calcul	détails	2021			2022		
			zone 1	zone 2	zone 3	zone 1	zone 2	zone 3
<b>COMMERCES (DROITS PERMANENTS) +2%</b>								
Occupation au sol, installation manège "sédentaire"	m² par année du calendrier civil	tout semestre entamé est dû	16,58	16,58	16,58	16,91		
Marquises, auvents, stores	ml par année du calendrier civil	toute année commencée est due	13,27	10,18	7,57	13,53	10,38	7,72
Cloisons latérales de devantures quelque soit le matériaux (vitres, grilles, paravents...)	Mesure de la plus grande saillie de l'objet développé prise horizontalement ml par année du calendrier civil	toute année commencée est due	5,52	5,52	5,52	5,63		
Installations mobiles (étals, appareils divers)	m² par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	10,00	7,23	5,87	10,20	7,38	5,98
Stationnement pour véhicules 2 roues destinés à la livraison	m² par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	10,00	7,23	5,87	10,20	7,38	5,98
Jardinières, pot de fleurs, support journaux, chevalet, etc.	unité par an	toute année commencée est due	55,20	44,16	33,12	56,31	45,05	33,78
Enseigne non lumineuse en saillie bandeau ou drapeau	m² de surplomb par année du calendrier civil	toute année commencée est due	10,63	10,63	10,63	10,84		
Enseigne lumineuse en saillie bandeau ou drapeau dont le visuel est < à 0,50 m²	m² de surplomb par année du calendrier civil	toute année commencée est due	17,29	17,29	17,29	17,63		
Enseigne lumineuse en saillie bandeau ou drapeau dont le visuel est > à 0,50 m²	m² de surplomb par année du calendrier civil	toute année commencée est due	32,26	32,26	32,26	32,91		
Foyer lumineux	unité par année du calendrier civil	toute année commencée est due	12,68	12,68	12,68	12,94		
Rampe lumineuse	ml de surplomb par année du calendrier civil	toute année commencée est due	4,42	4,42	4,42	4,50		
Forfait terrasse de café (6 mois ou plus)	m² d'occupation par année du calendrier civil	toute année commencée est due La terrasse est démontée aux heures de fermeture de l'établissement	59,96	42,01	35,16	61,16	42,85	35,86
Installations fixes (kiosques, échoppes, terrasses)	m² par année du calendrier civil	toute année commencée est due	237,74	154,38	115,77	242,50	157,47	118,08
Boutiques, devantures, attributs de façade > 10 cm et < à 25 cm	ml par année du calendrier civil	saillie inférieure à 25 centimètres toute année commencée est due	22,37	18,02	10,49	22,82	18,38	10,70
Boutiques, devantures, attributs de façade > à 25 cm	ml par année du calendrier civil	saillie supérieure à 25 centimètres toute année commencée est due	44,76	30,86	19,59	45,65	31,47	19,99
<b>TOURNAGES (DROITS TEMPORAIRES) +5%</b>								
Occupation du domaine public pour prises de vues en extérieur pour tournage	m² par jour	droit forfaitaire par journée de tournage jusqu'à 50 m² d'occupation du domaine public, matériel nécessaire compris	654,35	654,35	654,35	687,07		
Occupation du domaine public pour prises de vues en extérieur pour tournage	m² par jour	droit forfaitaire par journée de tournage par tranche indivisible de 50 m² d'occupation du domaine public au delà des 50 premiers m², matériel nécessaire compris	326,35	326,35	326,35	342,67		
TOURNAGES (Stationnements, stockage matériel, véhicules, cantine...)	m² par journée calendaire	base de 10 m² par emplacement de stationnement	1,00	1,00	1,00	1,05		
<b>TRAVAUX (DROITS TEMPORAIRES) +5%</b>								
Flèches signalétiques promoteurs	1 à 10 flèches	par mois, toute période commencée est due	56,23	56,23	56,23	59,04		
Flèches signalétiques promoteurs	11 à 20 flèches	par mois, toute période commencée est due	168,68	168,68	168,68	177,12		
Palissade de chantier sans publicité	ml par journée calendaire		0,69	0,69	0,69	0,72		
Palissade de chantier avec publicité	ml par journée calendaire	avec 25% au maximum du linéaire affecté aux espaces publicitaires	1,39	1,39	1,39	1,46		
Emprise de chantier et bulles de vente	m² par journée calendaire		0,63	0,63	0,63	0,66		
Échafaudages de pied (tous confondus y compris les étais)	m² par journée calendaire	projection au sol du rectangle circonscrit	0,63	0,63	0,63	0,66		
Benne	l'unité pour un forfait de 3 jours		17,33	17,33	17,33	18,20		
Benne	l'unité par journée calendaire au delà du troisième jour		10,38	10,38	10,38	10,90		
Support de ligne électrique provisoire	l'unité par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	23,40	23,40	23,40	24,57		
Réseau aérien, ligne électrique provisoire, ligne téléphonique.....	ml par mois du calendrier civil	tout mois commencé est dû	4,87	4,87	4,87	5,11		
Occupation du DP pour travaux (grue mobile ou engins de levage automoteurs ou tout autre véhicule de travaux)	par 1/2 journée	avec maintien de la circulation	175,50	175,50	175,50	184,27		
Occupation du DP pour travaux (grue mobile ou engins de levage automoteurs ou tout autre véhicule de travaux)	par 1/2 journée	fermeture totale de la voie	350,99	350,99	350,99	368,54		
Mise en place de barrières et affichage de l'arrêté par la régie municipale	longueur 10 ml	début 72h avant l'occupation et récupération de la signalisation la première journée d'occupation	<del>XXXXXXXXXX</del>			100,00		
<b>DEMENAGEMENTS (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
Neutralisation stationnement déménagement	longueur 10 ml / jour		41,18	41,18	41,18	42,00		
Engins de levage : Monte meubles, monte matériaux	longueur 5 ml / jour		27,44	27,44	27,44	27,99		
Neutralisation de voie de circulation pour déménagement	forfait / jour	avec maintien de la circulation	66,24	66,24	66,24	67,57		
<b>AUTRES DROITS (DROITS TEMPORAIRES) +2%</b>								
Construction en surplomb (oriels, tourelles, balcons, bow window, etc.)	droit unique à l'établissement	surface en mètre carré de la projection horizontale de la partie en saillie	182,44	182,44	182,44	191,57		
Occupation du sol pour installation mobile temporaire (Etalage ponctuel, fleurs, sapins, huîtres ou autre Stands, chapiteaux, divers)	m² par mois calendaire	tout mois commencé est dû	5,08	5,08	5,08	5,18		
Occupation du sol pour installation mobile temporaire (Etalage ponctuel, fleurs, sapins, huîtres ou autre Stands, chapiteaux, divers)	m² par jour, maximum 3 jours	petite manifestation commerciale	1,62	1,62	1,62	1,66		
Occupation du domaine public pour spectacles divers et forains	m² par journée calendaire		2,20	2,20	2,20	2,24		
Abaisés de trottoir, entrée charretière	droit unique à l'établissement	linéaire de bordures rampants compris	16,19	16,19	16,19	16,52		
<b>AUTRES DROITS (DROITS TEMPORAIRES ET PERMANENTS) +5%</b>								
Facturation minimum			6,34	6,34	6,34	6,65		

en vigueur à compter du 1er février 2022

en vigueur à compter du 1er février 2022

en vigueur à compter du 1er février 2022